

RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2023 D 00655

Numéro SIREN : 428 611 719


Nom ou dénomination : SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE
AGRIAL

Ce dépôt a été enregistré le 19/02/2024 sous le numéro de dépôt 1144

I. BILAN

(en milliers d'euros)

ACTIF


Le 19. 12. 2023

	Note	31.12.2022		
		Valeurs brutes	Amortissements / Dépréciations	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	3	801 994	-169 028	632 966
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	3	616 451	-81 624	534 828
Immobilisations corporelles	4	3 055 347	-2 068 363	986 985
Immobilisations financières	5	119 895	-1 326	118 569
Titres mis en équivalence		4 600		4 600
Total actif immobilisé		3 981 836	-2 238 717	1 743 120
Stocks et en-cours	6	1 021 708	-26 074	995 634
Créances clients et comptes rattachés	7	660 395	-23 337	637 058
Autres créances et comptes de régularisation	7	256 466	-913	255 554
Disponibilités	9.1	177 314		177 314
Total actif circulant		2 115 884	-50 324	2 065 560
Total Actif		6 097 720	-2 289 040	3 808 680

PASSIF

	Note	31.12.2022
Capital		131 370
Primes liées au capital		11 614
Écart de réévaluation		9 817
Subventions d'investissement		50 734
Réserves consolidées part du Groupe		813 781
Résultat de l'exercice part du Groupe		58 982
Total des capitaux propres part du Groupe		1 076 297
Intérêts minoritaires		63 808
Total des capitaux propres		1 140 105
Autres fonds propres	2.3.10	113 205
Provisions pour risques et charges	8	77 922
Emprunts et dettes financières	9.2	1 104 249
Fournisseurs et comptes rattachés	10	1 009 160
Autres dettes et comptes de régularisation	10	364 040
Total des dettes		2 477 448
Total Passif		3 808 680

II. COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

19.12.2023

	Note	31.12.2022	
Chiffre d'affaires		7 160 507	
Achats consommés		-6 035 961	
Charges de personnel		-784 951	
Impôts et taxes		-119 708	
Autres charges et produits d'exploitation		36 360	
Variation nette des amortissements et provisions		-132 347	
Résultat d'exploitation	11	123 901	
Variation nette des amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-15 643	
Résultat d'exploitation après amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		108 258	
Résultat financier	12	-18 939	
Résultat exceptionnel	13	-10 503	
Impôts sur les résultats	14	-17 742	
Résultat net des entreprises intégrées		61 074	
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		677	
Résultat net de l'ensemble consolidé		61 751	
Dont résultat revenant :			
- Au Groupe		58 982	57 145
- Aux intérêts minoritaires		2 770	3 344

III. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)


	31.12.2022
Résultat net total des sociétés consolidées	61 751
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	
Élimination des amortissements et provisions	129 410
Élimination de la variation des impôts différés	5 051
Élimination des plus ou moins-values de cession	-2 108
Élimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	-677
Marge brute d'autofinancement	193 427
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	1 050
Variation du BFR liée à l'activité	39 901
Stocks et en cours nets	-142 277
Créances clients et autres débiteurs	57 131
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	125 047
Flux net généré par l'activité	234 378
Acquisition d'immobilisations	-221 580
Cession d'immobilisations	37 179
Incidence des variations de périmètre	-12 059
Variation nette des placements court terme	11
Flux net provenant des investissements	-196 450
Dividendes versés par la société mère et aux minoritaires	-17 054
Augmentations (réductions) de capital	5 470
Subventions d'investissements reçues	12 283
Émissions d'emprunts	139 236
Remboursements d'emprunts	-241 343
Variation nette des concours bancaires	-59
Flux net provenant des financements	-101 467
Incidence de la variation des taux de change	-1 101
Variation de trésorerie	-64 640
Trésorerie d'ouverture	32 493
Trésorerie de clôture	-32 146
Variation de trésorerie	-64 640

IV. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

	2021				2022					
	AGRIAL		AGRIAL		AGRIAL		AGRIAL			
	France		International		France		International			
	Total part Groupe		Total des capitaux propres		Total part Groupe		Total des capitaux propres			
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2021	118 232	11 614	9 817	27 911	724 023	-4 553	61 040	948 084	63 814	1 011 898
Affectation du résultat					61 040		-61 040			
Distribution					-16 626			-16 626	-6 687	-23 313
Résultat de l'exercice							57 145	57 145	3 344	60 489
Autres mouvements				10 378	274			10 652	-140	10 513
Variation du capital	6 521				210			6 732	31	6 763
Variation de périmètre				2 261	-242	-76		1 943	-2 397	-454
Écarts de conversion				14		8 002		8 016	469	8 485
Capitaux propres au 31 décembre 2021	124 753	11 614	9 817	38 293	767 435	3 373	57 145	828 953	61 819	890 772
Affectation du résultat					57 145		-57 145			
Distribution					-15 640			-15 640	-1 414	-17 054
Résultat de l'exercice							58 982	58 982	2 770	61 751
Autres mouvements				6 237	100			6 337	6	6 343
Variation du capital	6 616				6			6 622		6 622
Variation de périmètre				3 937	-402			3 535	3 878	7 413
Écarts de conversion				-4		520		517	135	652
Capitaux propres au 31 décembre 2022	131 370	11 614	9 817	50 734	809 888	3 893	58 982	1 076 298	63 808	1 140 106

V. NOTES ANNEXES


Le 19.11.2023

Le total du bilan au 31 décembre 2022 est de 3 808 679 721 euros. Le résultat part du Groupe bénéficiaire dégagé par le Groupe Agrial est de 58 981 738 euros, celui des intérêts minoritaires de 2 769 504 euros. Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 22 février 2023.

1 – INFORMATIONS NÉCESSAIRES À LA COMPRÉHENSION ET À LA COMPARABILITÉ DES ÉTATS FINANCIERS

1.1 - Faits marquants de la période

La branche Légumes et Fruits frais a engagé un projet visant à réorganiser et à transformer ses activités en France et à l'étranger. Dans un contexte économique extrêmement difficile, ce projet vise à redonner, à chacune des entreprises de la branche, les moyens de pérenniser leurs activités et de poursuivre leur développement :

- en simplifiant l'organisation et en donnant davantage d'autonomie aux business units,
- en mettant en place lorsqu'il est possible des organisations communes,
- en stoppant ou réduisant certaines activités.

Ces diverses réorganisations ont engendré des coûts inhérents à ce type de projet (indemnités de départ, fermeture de site, etc.), qui ont été provisionnés au 31 décembre 2022.

Le Groupe Agrial a finalisé une opération "d'amend and extend" de sa dette au cours du 1^{er} semestre. Cette opération a pour conséquence notamment d'allonger la maturité de sa dette et générer un complément de 100 M€ de liquidité disponible.

1.2 - Variations de périmètre

Dans la branche Agricole, le Groupe Agrial a acquis :

- le 29 avril 2022, 100 % des titres et les actifs immobiliers de la société Socagri. La société a ensuite fusionné dans SM3 Claas le 1^{er} octobre 2022.

Dans la branche Viandes, le Groupe Agrial a acquis :

- le 31 mai 2022, 100 % des titres des sociétés MP Distribution et Reilhe Martin. La société MP Distribution a ensuite fusionné dans Sofia BVA le 31 décembre 2022. La méthode de consolidation retenue pour Reilhe Martin est l'intégration globale.

- le 22 juillet 2022, 55 % des titres des sociétés La Financière du Haut Pays, Etablissements Rochebillard et Blein et SCI Les Hauts du Gifre. La méthode de consolidation retenue pour ces sociétés est l'intégration globale.

- le 1^{er} juillet 2022, le solde des titres Delyss Agro portant ainsi sa participation de 55 % à 100 %. Cette évolution est sans impact sur sa méthode de consolidation.

Le Groupe a également poursuivi sur l'exercice 2022 la simplification de son organigramme juridique en réalisant des fusions et TUP (Transmission Universelle de Patrimoine).

Les restructurations ainsi que les autres changements de périmètre et les changements de dénomination sont détaillés dans la note 18. *Périmètre de consolidation.*

1.3 - Changement de méthode de consolidation

Le Groupe Agrial a apporté 100 % de ses titres de la société Vern Aliments à la société ASO Nutrition en échange d'une prise de participation complémentaire dans la société ASO Nutrition, permettant de faire passer sa participation de 34 % à 50 %. Cet événement a eu pour effet la sortie de périmètre de la société Vern Aliments et le changement de méthode de consolidation de la société ASO Nutrition passant d'une mise en équivalence à une intégration proportionnelle.

1.4 - Événements postérieurs à la clôture

Les conseils d'Administration des Coopératives Agrial et Natura'Pro ont annoncé le 3 octobre 2022 leur projet de rapprochement. Le traité de fusion a été signé le 2 novembre 2022 par les Présidents des conseils d'Administration. L'Assemblée générale de Natura'Pro a voté la fusion le 20 décembre 2022. Sous conditions d'approbation par l'Assemblée générale d'Agrial et d'autorisation par les Autorités de la Concurrence, la fusion pourra avoir lieu au cours de l'exercice 2023.

2 – PRINCIPES COMPTABLES, MODALITÉS DE CONSOLIDATION ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

2.1 - Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe sont établis dans le respect des principes comptables français, du règlement ANC n° 2020-01 homologué par arrêté du 29 décembre 2020.

Les principales méthodes comptables adoptées par le Groupe sont exposées ci-après.

2.2 - Modalités de consolidation

2.2.1 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif (contrôle de droit, contractuel ou de fait). L'intégration proportionnelle est pratiquée lorsque le contrôle des sociétés est exercé de manière conjointe par un nombre limité d'associés.

La mise en équivalence est pratiquée lorsque le Groupe détient directement ou indirectement une influence notable mais non exclusive.

2.2.2 ÉCARTS D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation de la quote-part des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition, et inscrits au bilan à leur valeur d'utilité.

Lors de la prise de contrôle, les écarts d'acquisition calculés font l'objet d'une affectation aux différentes catégories d'actifs. Comme prévu par l'article 231-10 du règlement ANC n°2020-01, cette affectation peut être réalisée dans un délai de 12 mois suivant l'exercice d'acquisition.

Durée d'utilisation

L'écart d'acquisition actif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation.

Ainsi, les écarts d'acquisition actifs :

- dont la durée d'utilisation est limitée sont amortis linéairement sur cette durée,
- dont la durée d'utilisation est non limitée ne sont pas amortis.

La détermination de la durée d'utilisation d'un écart d'acquisition doit être évaluée en prenant en compte les facteurs les plus pertinents, à partir d'une analyse des aspects techniques, économiques et juridiques de l'acquisition concernée.

Dans le cas particulier des start-ups, le Groupe a un horizon de visibilité limité estimé à 5 ans. En effet, c'est au cours de cette période que le montant des dépenses de développement à effectuer pour obtenir les avantages économiques futurs attendus de l'actif ainsi que la capacité à les atteindre peuvent être estimés précisément dans la décision de poursuite ou pas.

En application de l'article 231-11 du règlement ANC n°2020-01, dans le cas exceptionnel où l'entité consolidante n'est pas en mesure de déterminer de façon fiable

la durée d'utilisation limitée de l'écart d'acquisition, ce dernier est amorti linéairement sur 10 ans.

Tests de valeur

Le Groupe procède chaque année à des tests de valeur sur la valeur nette résiduelle de ses écarts d'acquisition. Le cas échéant, une dépréciation exceptionnelle est constatée afin de ramener ces derniers à leur juste valeur. Des tests de valeur sont également réalisés en cas de constat d'indice de perte de valeur.

Les tests de valeur sont réalisés au niveau de l'actif ou du groupe d'actifs pertinent, qui doit correspondre au mode de gestion et au suivi des activités par la direction. Les valeurs actuelles correspondent aux valeurs d'utilité calculées, en général, sur la base de l'actualisation des cash-flows futurs issus des business plans à 3 ans établis et validés par la direction.

Le taux d'actualisation est déterminé par zone géographique et par activité, ce dernier oscillant entre 6 % et 7,7 %.

Le taux de croissance est déterminé par pays et par activité.

Le Groupe réalise également une analyse de sensibilité sur les principales hypothèses mentionnées ci-dessus. Dans certains cas, une autre méthode peut être utilisée.

Méthode de conversion des écarts d'acquisition

Lorsqu'il s'agit d'une entité non autonome, les écarts d'acquisition sont toujours convertis au taux historique. Dans le cas où les entités sont considérées comme autonomes, il convient d'assimiler ces écarts de conversion à des actifs et passifs de l'entreprise détentrice des titres.

Dans ce cas, l'écart d'acquisition et les écarts d'évaluation sont des éléments non monétaires qui peuvent être

dans les comptes individuels de l'entreprise détentrice des titres :

- soit déjà exprimés dans la monnaie de cette entreprise détentrice des titres (par exemple, lorsque les titres ont été acquis dans cette monnaie),
- soit libellés en monnaie étrangère, auquel cas, ils sont convertis dans la monnaie de l'entreprise détentrice des titres au cours historique.

Écarts d'acquisition passifs

Les écarts d'acquisition passifs sont repris linéairement au compte de résultat sur une durée de 5 ans ou en fonction des hypothèses et objectifs fixés lors de l'entrée dans le Groupe ainsi que des restructurations éventuelles.

2.2.3 MÉTHODE DE CONVERSION POUR LA CONSOLIDATION DES FILIALES HORS ZONE EURO

Pour les filiales étrangères autonomes (autonomie économique et financière), le taux retenu pour la conversion en euros des comptes de bilan est le taux officiel de clôture.

Le résultat au bilan est retraité pour le ramener au taux moyen annuel basé sur la moyenne des taux mensuels, avec en contrepartie la constatation d'un écart de conversion, inscrit sur une ligne distincte, intitulée « écart de conversion », portée dans les capitaux propres pour la part concernant le Groupe.

Le taux retenu pour la conversion en euros du compte de résultat est le taux moyen annuel.

		31.12.2022			
		Taux moyen	Taux clôture		
GBP	Livre sterling	0.85	0.89	0.86	0.84
SEK	Couronne suédoise	10.63	11.12	10.14	10.25
PLN	Zloty	4.68	4.68	4.56	4.60
USD	Dollar US	1.05	1.07	1.18	1.13
CAD	Dollar canadien	1.37	1.44	1.48	1.44
MAD	Dirham marocain	10.70	11.17	10.64	10.47
XOF	Francs CFA	655.96	655.96	655.96	655.96

2.3 - Méthodes et règles d'évaluation

Les comptes consolidés respectent les principes suivants :

- maintien des coûts historiques,
- continuité d'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes.

La direction a pris en compte l'incidence des changements climatiques auxquels le Groupe et ses filiales sont exposés dans la préparation des états financiers consolidés. Ces considérations n'ont pas eu d'impact significatif sur les jugements et estimations au 31 décembre 2022.

2.3.1 ACTIF IMMOBILISÉ

Les comptes ont été arrêtés en appliquant les dispositions des articles 282-2 et 282-23 du règlement ANC n°2020-01 relatifs aux actifs.

Immobilisations incorporelles

Les marques et les licences acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les marques acquises constituent un actif incorporel comptabilisé au bilan dès lors qu'elles sont identifiables et répondent aux critères généraux de comptabilisation. Elles sont évaluées sur la base de la méthode des redevances actualisées. Elles ne font pas l'objet d'un amortissement systématique si elles n'ont pas d'horizon limité d'utilisation. Elles font l'objet d'un test de valeur annuel dans le cadre du test de valeur réalisé sur les écarts d'acquisition (voir paragraphe 2.2.2 *Écarts d'acquisition*).

Les licences ont une durée d'utilisation limitée, elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimée.

Les logiciels sont inscrits à l'actif sur la base de leur coût d'acquisition et des coûts encourus pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée des logiciels.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés et, le cas échéant, les coûts de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état du site sur lequel est située l'immobilisation.

Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

Les durées d'amortissement pratiquées tiennent compte de l'utilisation économique des actifs dans les différentes activités du Groupe. Compte tenu de la diversité de ces activités, les durées d'amortissement pratiquées dans les comptes sociaux ont été maintenues en consolidation.

Le montant amortissable d'un actif correspond à sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle, cette dernière représentant la valeur vénale de l'immobilisation à la fin de son utilisation, diminuée des coûts de sortie.

2.3.2 CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL ET CONTRATS ASSIMILÉS

Conformément à l'article 272-2 du règlement ANC n°2020-01, les opérations de crédit-bail ont été retraitées dans les comptes consolidés.

Les biens sont inscrits à l'actif immobilisé du bilan et la dette qui en résulte au passif du bilan. La charge du

loyer est annulée en contrepartie d'un amortissement et de frais financiers. La durée d'amortissement pratiquée est celle du contrat financier, et le retraitement n'est plus pratiqué à compter du rachat des biens par le Groupe.

2.3.3 TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS ET AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

Ils sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais d'acquisition nets d'impôt) ou d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation et autres titres immobilisés est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée à hauteur de la différence. La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres et des perspectives de rentabilité. La valeur des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) est appréciée à chaque clôture en fonction des résultats réalisés et des perspectives économiques des sociétés détenues et non pas en fonction du cours de bourse instantané pour les titres cotés. En conséquence, une baisse du cours de bourse et/ou une baisse du cours de la devise ne sont pas systématiquement suffisantes pour justifier une dépréciation.

Les titres de participation ayant été préalablement consolidés sont inscrits au bilan, à la valeur des capitaux propres qu'ils représentaient à la date de leur dernière consolidation.

2.3.4 STOCKS

Les stocks sont évalués selon les règles adaptées aux différentes activités exercées par le Groupe.

Dans les activités industrielles, les stocks de matières premières sont évalués au coût de revient selon la méthode du prix moyen pondéré.

Pour les travaux en cours et les produits finis, ils comprennent le coût des matières premières et de la main-

d'œuvre ainsi que des frais généraux industriels incorporels.

Dans les activités de commerce de détail, les stocks de marchandises sont évalués au prix moyen pondéré.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur de remplacement ou de réalisation des stocks est inférieure à leur coût de revient et à chaque fois qu'ils présentent des risques de non-écoulement.

2.3.5 CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Chacune des créances est appréciée en valeur d'inventaire.

Une dépréciation totale ou partielle est pratiquée, créance par créance, lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement.

Le Groupe procède à des cessions de créances à des établissements bancaires (type Dailly). Ces créances cédées présentent un caractère déconsolidant et sont donc comptabilisées en diminution du poste « créances clients ».

2.3.6 ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF ET PASSIF

En application du règlement ANC n°2020-01, les écarts de conversion latents figurent désormais au bilan dans le poste « autres créances et comptes de régularisation » pour les écarts de conversion actif et en « autres dettes et comptes de régularisation » pour les écarts de conversion passif. Les pertes de change latentes entraînent à due concurrence la constitution d'une provision pour risques.

2.3.7 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement sont inscrites en capitaux propres à leur obtention puis amorties au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles permettent de financer.

2.3.8 INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

Les sociétés du Groupe évaluent leurs engagements d'indemnités de départ en retraite selon la méthode préférentielle des unités de crédit projetées.

Les engagements sont déterminés sur la base d'évaluations actuarielles prenant en compte les règles propres à la convention collective applicable à chaque entité, ainsi que les hypothèses de rotation du personnel, de projection des salaires, et de mortalité.

Les hypothèses démographiques et sociales sont évaluées en fonction des spécificités propres à chaque bassin d'emploi.

Le taux d'actualisation est déterminé, pour les sociétés françaises, par la moyenne sur 12 mois du taux iBoxx Corporate AA 10+ arrêté au 31/10/N, soit 2,28 % au 31/12/2022.

Les provisions correspondent à la valeur nette des engagements déduction faite des actifs de couverture (fonds externes).

2.3.9 FISCALITÉ DIFFÉRÉE

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés, ainsi que pour les reports déficitaires. Les actifs d'impôts

différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les reports déficitaires ne sont retenus que dans la mesure où ils ont une forte probabilité de récupération (appuyés d'un planning de la consommation de ces déficits à horizon moyen terme) et limités aux groupes d'intégration fiscale. Cette probabilité est estimée sur la base des résultats futurs des sociétés concernées et la durée de report des déficits fiscaux.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été votés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. L'effet des variations des taux liées aux changements de taux d'impôt ou de législation fiscale est comptabilisé en résultat.

Aucun actif ni passif d'impôt différé n'est comptabilisé lors de l'élimination, en consolidation, des résultats de cession interne de titres de participation d'entités consolidées ou des dépréciations et des provisions pour risques et charges, déductibles fiscalement, portant sur ces titres.

2.3.10 AUTRES FONDS PROPRES

Les autres fonds propres sont composés des obligations ci-dessous et de leurs intérêts courus :

- des obligations remboursables en actions (ORA) émises en décembre 2009 par Agrial Entreprise pour un total de 50 M€. Ces ORA portent rémunération à un taux variable. Elles seront convertibles en janvier 2028, sur la base 1 obligation donne droit à 1 action (suite à

une prorogation effectuée en janvier 2023),

- des obligations échangeables en actions (OEA) émises par Agri Relais en juillet 2014 pour un montant de 22,5 M€ et en décembre 2018 pour un montant de 40 M€. Ces OEA portent rémunération à taux fixe. Conformément à la documentation juridique et comme convenu avec nos partenaires financiers, il a été décidé que l'échange de la totalité des actions pourrait avoir lieu à compter de 2022 et jusqu'en 2026 pour les OEA émises en 2014 et à compter de 2025 et jusqu'en 2027 pour celles émises en 2018.

2.3.11 INSTRUMENTS FINANCIERS

En application du règlement ANC n°2015-05 :

- l'ensemble des dérivés contractualisés par le Groupe, pour lesquels une intention de gestion existe, sont qualifiés dans le cadre d'une relation de couverture, - les relations de couverture sont documentées conformément aux exigences de ce règlement (description du sous-jacent, du risque et de l'instrument de couverture ; réduction du risque par l'opération de couverture), - le résultat des instruments dérivés est comptabilisé de manière symétrique au résultat de l'élément couvert.

Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé non qualifié de couverture (absence de position ouverte isolée).

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)

	Acquisitions / Dotations
Écarts d'acquisition	
Frais de recherche et développement	2
Concessions, brevets, marques et droits similaires	4 497
Fonds commercial	258
Autres immobilisations incorporelles	18
Immobilisations en cours	4 991
Avances et acomptes	81
Total immobilisations incorporelles brutes	9 847
Écarts d'acquisition	-16 794
Frais de recherche et développement	-159
Concessions, brevets, marques et droits similaires	-6 346
Fonds commercial	-299
Autres immobilisations incorporelles	-367
Immobilisations en cours	-1 202
Total amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles	-25 167
Écarts d'acquisition	-16 794
Frais de recherche et développement	-157
Concessions, brevets, marques et droits similaires	-1 849
Fonds commercial	-41
Autres immobilisations incorporelles	-349
Immobilisations en cours	3 788
Avances et acomptes	81
Total immobilisations incorporelles nettes	-15 320

Écarts d'acquisition par Branche

	31.12.2022		
	Valeurs brutes	Amortissements / Dépréciations	Valeurs nettes
Branche Agricole	12 528	-4 229	8 299
Branche Boissons	135 537	-5 634	129 902
Branche Lait	108 109	-10 722	97 387
Branche Légumes et Fruits frais	296 834	-57 924	238 910
Branche Viandes	63 444	-3 115	60 329
Total écarts d'acquisition	616 451	-81 624	534 828

Cessions / Reprises	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	31.12.2022
	7 851		-119	616 451
	32	-53	-48	3 218
-634	136	-27	23 278	108 695
	276		-1 110	54 536
-43	106	55	-18 717	10 708
-14			247	8 304
				81
-691	8 401	-25	3 532	801 994
				-81 624
	-32	14	48	-2 411
634	96	27	-7 858	-47 160
	-299	2	-21	-27 119
44	-95	-3	7 687	-8 132
				-2 582
678	-31	40	-144	-169 028
	7 851		-119	534 828
		-39		807
	232		15 420	61 534
	276	2	-1 131	27 418
	10	52	-11 029	2 575
-14			247	5 722
				81
-14	8 370	15	3 388	632 966

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'euros)

	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	31.12.2022
Terrains et agencements	7 767	-701	1 136	-120	3 747	151 393
Constructions	36 977	-7 963	8 086	-957	24 598	1 035 152
Installations techniques, matériels et outillages	69 048	-24 379	10 866	-4 905	45 335	1 644 505
Autres immobilisations corporelles	13 345	-9 437	4 013	-898	3 221	140 954
Immobilisations en cours	49 556	-642	6 367	-22	-69 584	68 576
Avances et acomptes	4 597			14	-16 124	14 768
Total immobilisations corporelles brutes	181 290	-43 123	30 468	-6 888	-8 807	3 055 347
<i>Dont crédit-bail</i>		-3 643	791			96 586
Terrains et agencements	-3 475	291	-234	5	140	-47 928
Constructions	-33 921	6 265	-5 001	759	-59	-706 206
Installations techniques, matériels et outillages	-78 050	22 657	-7 464	4 554	2 510	-1 207 191
Autres immobilisations corporelles	-8 858	9 289	-3 626	461	255	-100 768
Immobilisations en cours	-5 653	111			334	-6 271
Total amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles	-129 956	38 614	-16 325	5 779	3 181	-2 068 363
<i>Dont crédit-bail</i>	-979	3 643	-572		-0	-88 410
Terrains et agencements	4 292	-410	902	-115	3 887	103 465
Constructions	3 055	-1 698	3 085	-198	24 539	328 946
Installations techniques, matériels et outillages	-9 001	-1 722	3 402	-351	47 845	437 314
Autres immobilisations corporelles	4 487	-147	387	-437	3 476	40 187
Immobilisations en cours	43 904	-531	6 367	-22	-69 250	62 305
Avances et acomptes	4 597			14	-16 124	14 768
Total immobilisations corporelles nettes	51 334	-4 510	14 143	-1 108	-5 626	986 985
<i>Dont crédit-bail</i>	-979		219			8 176

5 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)

	Acquisitions / Dotations
Prêts, dépôts et cautionnements versés, autres créances	17 277
Titres de participation et autres titres immobilisés	2 986
Autres créances rattachées à des participations	
Total immobilisations financières brutes	20 263
Prêts, dépôts et cautionnements versés, autres créances	-45
Titres de participation et autres titres immobilisés	
Total amortissements et dépréciations sur immobilisations financières	-45
Prêts, dépôts et cautionnements versés, autres créances	17 232
Titres de participation et autres titres immobilisés	2 986
Autres créances rattachées à des participations	
Total immobilisations financières nettes	20 218

Cessions / Reprises	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	31.12.2022
-15 154	50	-61		25 774
-13 476	194			92 523
-604				1 598
-29 234	245	-61		119 895
43				-283
10 056				-1 043
10 099				-1 326
-15 111	50	-61		25 491
-5 420	194			91 480
-604				1 598
-19 135	245	-61		118 569

6 - STOCKS ET EN-COURS

(en milliers d'euros)

	Variation des stocks	Variation de périmètre	31.12.2022
Matières premières, fournitures et autres approvisionnements	24 443	931	210 939
En-cours de production de biens	1 781	200	30 088
Produits finis et intermédiaires	43 480	8 616	187 024
Marchandises	76 752	3 818	593 657
Total stocks bruts	146 456	13 565	1 021 708
Matières premières, fournitures et autres approvisionnements	-233		-3 843
En-cours de production de biens	13		
Produits finis et intermédiaires	528	13	-1 659
Marchandises	-5 804	-678	-20 572
Total dépréciations de stocks	-5 497	-665	-26 074
Matières premières, fournitures et autres approvisionnements	24 210	931	207 095
En-cours de production de biens	1 794	200	30 088
Produits finis et intermédiaires	44 008	8 629	185 365
Marchandises	70 947	3 140	573 085
Total stocks nets	140 959	12 900	995 634

7 - CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS - AUTRES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

(en milliers d'euros)

	31.12.2022		
Clients et comptes rattachés	660 395		
Dépréciations clients et comptes rattachés	-23 337		
Total clients et comptes rattachés	637 058		
Créances sur personnel et organismes sociaux	4 022		
Créances fiscales - hors IS	97 759		
État, Impôts sur les bénéfices	6 283		
Impôts différés - actif	13 499		
Comptes courants - actif	4 990		
Actionnaires : capital appelé non versé	3 108		
Autres créances	92 198		
Créances sur cessions d'actifs	11		
Charges constatées d'avance	34 596		
Dépréciations sur autres créances	-913		
Total autres créances et comptes de régularisation	255 554		
	31.12.2022	À 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans
Clients et comptes rattachés	660 395	659 709	686
Dépréciations clients et comptes rattachés	-23 337	-23 337	
Total clients et comptes rattachés	637 058	636 372	686
Créances sur personnel et organismes sociaux	4 022	4 022	
Créances fiscales - hors IS	97 759	97 759	
État, Impôts sur les bénéfices	6 283	6 283	
Impôts différés - actif	13 499	13 499	
Comptes courants - actif	4 990	4 990	
Actionnaires : capital appelé non versé	3 108	3 108	
Autres créances	92 198	92 198	
Créances sur cessions d'actifs	11	11	
Charges constatées d'avance	34 596	34 596	
Dépréciations sur autres créances	-913	-913	
Total autres créances et comptes de régularisation	255 554	255 554	

8 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (en milliers d'euros)

	Dotations
Provisions pour litiges	810
Provisions pour pensions et retraites	4 206
Autres provisions pour risques	3 216
Autres provisions pour charges	1 843
Total provisions pour risques et charges	10 075
Écarts d'acquisition passif	
Reprises - écarts d'acquisition passif	
Total écarts d'acquisition passif	
Total provisions	10 075
<i>Dont :</i>	
<i>Dotations et reprises d'exploitation</i>	<i>6 323</i>
<i>Dotations et reprises financières</i>	<i>558</i>
<i>Dotations et reprises exceptionnelles</i>	<i>3 194</i>

Reprises		Variation de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	31.12.2022
dont utilisées	dont non utilisées				
-452	-3 544		-13	12	2 442
-2 442	-8 595	408		-2	54 538
-271	-1 778	-5	-2	-98	7 890
-419	-2 656	155		-10	11 207
-3 584	-16 572	557	-15	-98	76 077
		-794			7 092
-1 151		544			-5 248
-1 151		-250			1 844
-21 307		308	-15	-98	77 922

9 - DETTE FINANCIÈRE NETTE

(en milliers d'euros)

9.1 - ENDETTEMENT NET

	Variation	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	31.12.2022
Actif financier					
VMP	7				20
Comptes bancaires	16 895	2 050	-1 487		177 294
Total disponibilités	16 902	2 050	-1 487		177 314
Passif financier					
Emprunts et dettes assimilées	102 026	-6 401	2 685	-5 104	-894 788
Concours bancaires	-81 002	-1 441	383		-209 461
Total emprunts et dettes financières	21 024	-7 842	3 069	-5 104	-1 104 249
Endettement net	37 926	-5 792	1 582	-5 104	-926 935

9.2 - ÉCHÉANCIER DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

	31.12.2022	À 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires	23 496		23 496	
Emprunts auprès des établissements de crédit	859 812	70 254	634 495	155 063
Autres emprunts et dettes assimilées	4 398	558	3 149	692
Intérêts courus non échus	7 082	7 082		
Concours bancaires	209 461	209 461		
Total emprunts et dettes financières	1 104 249	287 354	661 140	155 755

10 - DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS - AUTRES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

(en milliers d'euros)

	31.12.2022
Dettes fournisseurs	952 437
Dettes sur acquisitions d'actifs	56 723
Total fournisseurs et comptes rattachés	1 009 160
Dettes sur personnel et organismes sociaux	215 119
Dettes fiscales - hors IS	46 874
État, Impôts sur les bénéfices	3 335
Impôts différés - passif	2 820
Comptes courants - passif	6 804
Autres dettes	70 214
Produits constatés d'avance	18 825
Dividendes à payer	50
Total autres dettes et comptes de régularisation	364 040

	31.12.2022	À 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans
Dettes fournisseurs	952 437	952 437		
Dettes sur acquisitions d'actifs	56 723	36 716	20 007	
Total fournisseurs et comptes rattachés	1 009 160	989 153	20 007	
Dettes sur personnel et organismes sociaux	215 119	215 119		
Dettes fiscales - hors IS	46 874	46 874		
État, Impôts sur les bénéfices	3 335	3 335		
Impôts différés - passif	2 820	2 820		
Comptes courants - passif	6 804	6 804		
Autres dettes	70 214	70 214		
Produits constatés d'avance	18 825	18 825		
Dividendes à payer	50	50		
Total autres dettes et comptes de régularisation	364 040	364 040		

11 - EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (en milliers d'euros)

	31.12.2022
Chiffre d'affaires	7 160 507
Achats consommés	-6 035 961
Charges de personnel	-784 951
Impôts et taxes	-119 708
Autres charges et produits d'exploitation	36 360
Excédent Brut d'Exploitation	256 248
Variation nette des amortissements et des provisions	-132 347
Résultat d'exploitation	123 901

13 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (en milliers d'euros)

	31.12.2022
Résultat net sur cession d'immobilisations	2 614
Subventions d'investissement virées au résultat	6 276
Autres produits et charges exceptionnels	-18 579
Variation de provisions pour risques et charges	7 930
Variation de provisions sur immobilisations	-8 744
Variation de provisions sur autres actifs	
Total résultat exceptionnel	-10 503

12 - RÉSULTAT FINANCIER (en milliers d'euros)

	31.12.2022
Charges d'intérêts	-27 334
Pertes et gains de change	-1 363
Autres charges et produits financiers	-826
Revenus des titres	797
Revenus des autres formes de participations	2 122
Provisions sur actifs financiers	7 665
Total résultat financier	-18 939

14 - IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

(en milliers d'euros)

PREUVE D'IMPÔT

	31.12.2022
Résultat consolidé avant impôt	
Cumul des résultats avant impôt	79 493
Charge d'impôt théorique	-19 873
Impact sur l'impôt	
- des différences de taux	18 344
- des charges définitivement non déductibles	3 893
- des imputations de déficits et amortissements réputés différés antérieurs & reports déficitaires	-20 106
Total impact sur l'impôt	2 132
Charge d'impôt effective	-17 742
- dont impôt exigible	-12 691
- dont impôt différé	-5 051

15 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en milliers d'euros)

	31.12.2022
Avals et cautions	946 457
Hypothèques et nantissements	14 975
Autres engagements donnés	13 288
Total des engagements hors bilan donnés	974 720
Avals et cautions	994
Hypothèques et nantissements	4 675
Autres engagements reçus	54 645
Total des engagements hors bilan reçus	60 313

Achats et ventes à terme de devises (en milliers) :		
	GBP	35 720
	MAD	171 092
	USD	2 000

Promesse de porte-fort :

Agrial Entreprise a émis en décembre 2009 des obligations remboursables en actions (ORA) pour un montant nominal de 50 M€. La date de remboursement initialement prévue en décembre 2014 a été prorogée jusqu'en janvier 2028.

La Société Coopérative Agricole et Agroalimentaire Agrial s'est engagée à présenter, à l'échéance de l'emprunt, des souscripteurs extérieurs au Groupe à Agrial Entreprise et s'est portée fort de l'acquisition par ces acquéreurs de la totalité des actions issues de la conversion des ORA. À défaut de présentation de ces acquéreurs par la Société Coopérative Agricole et Agroalimentaire Agrial, celle-ci s'engage irrévocablement à acquérir immédiatement l'ensemble des instruments.

Le Groupe Agrial a contracté, auprès des banques, des couvertures de taux, au travers de contrats d'options et de swaps, pour 381,8 M€. Le détail par maturité est le suivant :

- maturité < 1 an	71,2 M€
- maturité : 1 à 5 ans	310,6 M€

La Société Coopérative Agricole et Agroalimentaire Agrial s'est engagée à assurer la liquidité des titres Agriter détenus par les adhérents et des titres Agriman détenus par des managers du Groupe.

La valeur de rachat garantie est calculée selon une formule dont les données sont basées sur la performance des branches agroalimentaires du Groupe.

Le montant de l'investissement n'est donc pas garanti. Au 31 décembre 2022, les adhérents détiennent 34 597 titres Agriter et les managers 44 336 titres Agriman.

La Société Coopérative Agricole et Agroalimentaire Agrial porte au bilan au 31 décembre 2022 un stock de 754 963 tonnes de céréales pour un montant brut de 237,3 M€. Sur la totalité de ce stock, 242 727 tonnes d'une valeur de 79 M€ sont contractualisées à la vente avec un engagement d'exécution prévu d'ici le 31 décembre 2023.

16 - EFFECTIF MOYEN DU GROUPE

	31.12.2022
Cadres	1 964
Agents de maîtrise et techniciens	3 179
Employés et ouvriers	10 402
Personnel mis à disposition	6 295
Total	21 840

17 - INFORMATION SECTORIELLE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers d'euros)

	31.12.2022
Branche Agricole	1 886 712
Branche Boissons	389 031
Branche Lait	2 814 951
Branche Légumes et Fruits frais	1 386 711
Branche Viandes	679 628
Groupe & IRD	3 475
Total	7 160 507

18 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Société	Activité	Pays	Méthode conso	% d'intérêt		
			31.12.2022	31.12.2022		
AGRIAL	SOCIÉTÉ MÈRE	FR	I.G	100,00	I.G	100,00
AGRIAL CANADA INC	Agroalimentaire	CA	I.G	94,14	I.G	94,15
AGRIAL COOP MANAGEMENT	Agroalimentaire	FR	I.G	93,49	I.G	93,59
AGRIAL ENTREPRISE	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,15
AGRIAL FINANCES	Agroalimentaire	FR	I.G	97,28	I.G	97,28
AGRIAL FRESH FARMS LTD	Agroalimentaire	GB	I.G	94,14	I.G	94,15
AGRIAL FRESH PRODUCE LTD	Agroalimentaire	GB	I.G	94,14	I.G	94,15
AGRIAL MANAGEMENT	Agroalimentaire	FR	I.G	93,49	I.G	93,59
AGRIAL NORDICS AB	Agroalimentaire	SE	I.G	94,40	I.G	94,40
AGRIAL USA INC	Agroalimentaire	US	I.G	94,14	I.G	94,15
AGRIFI	Agricole	FR	I.G	100,00	I.G	100,00
AGRIMAN	Agricole	FR	I.G	58,36	I.G	59,31
AGRI-RELAIS	Agricole	FR	I.G	100,00	I.G	100,00
AGRITER	Agricole	FR	I.G	44,90	I.G	45,90
AGRIVAL	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,15
ALLIANCE OUEST CEREALES	Agricole	FR	M.E.E	34,09	M.E.E	33,10
ALLIANZE 3A SA	Agroalimentaire	ES	M.E.E	33,06	M.E.E	33,06
ASO NUTRITION	Agricole	FR	I.P.	50,00	M.E.E	34,00
ASTON MANOR FREEHOLDS LTD	Agroalimentaire	GB	I.G	94,14	I.G	94,15
ASTON MANOR LTD	Agroalimentaire	GB	I.G	94,14	I.G	94,15
AVIGROS	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,15
BENOIST	Agricole	FR	I.G	100,00	I.G	100,00
BENOIST SEM	Agricole	FR	I.G	100,00	I.G	100,00
BIOREA	Agricole	FR	I.G	100,00	I.G	100,00
BRASSERIE LANCELOT	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,14
BRIENT	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,15
CAPRA N.V.	Agroalimentaire	BE	I.G	94,40	I.G	94,40
CENTRE SEM	Agricole	FR	I.G	77,51	I.G	77,51
CHARCUTERIE SALAISONS DU MACONNAIS	Agroalimentaire	FR	I.G	51,78	I.G	51,78
CHARIKAT CHAMAAL EL MAGHRIB LIL KHODAR SARL	Agroalimentaire	MA	I.G	94,14	I.G	94,15
CHEVRETTES DE FRANCE	Agricole	FR	Déconsolidation		I.G	50,00

Société	Activité	Pays	Méthode conso 31.12.2022	% d'intérêt 31.12.2022		
CIDRERIE VIARD	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,15
CREALINE	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,15
CREALINE IBERICA SL	Agroalimentaire	ES	I.G	94,14	I.G	94,15
CULTIVOS DE GUADALCACIN SLU	Agroalimentaire	ES	Fusion dans Prim'co Horticola SL		I.G	94,15
DELYSS AGRO	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	51,78
DISTRICO	Agricole	FR	I.G	100,00	I.G	100,00
ECLOR BOISSONS	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,14
ECLOR ENTREPRISES	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,15
ELEVANCE	Agricole	FR	I.G	100,00	I.G	100,00
ENSALADAS DE NAVARRA SL	Agroalimentaire	ES	M.E.E	46,13	M.E.E	46,13
ETABLISSEMENTS GUILLETS FRERES-CIDRES KERISAC	Agroalimentaire	FR	I.G	94,12	I.G	94,12
ETABLISSEMENTS ROCHEBILLARD ET BLEIN	Agroalimentaire	FR	I.G	51,78		
EURIAL	Agroalimentaire	FR	I.G	94,40	I.G	94,40
EURIAL FOOD SERVICES & INDUSTRY	Agroalimentaire	FR	I.G	94,40	I.G	94,40
EURIAL HOLDING	Agroalimentaire	FR	I.G	94,40	I.G	94,40
EURIAL IBERICA SRLU	Agroalimentaire	ES	I.G	94,40	I.G	94,40
EURIAL INGREDIENTS ET NUTRITION	Agroalimentaire	FR	I.G	94,40	I.G	94,40
EURIAL INTERNATIONAL	Agroalimentaire	FR	I.G	94,40	I.G	94,40
EURIAL ITALIA SPA	Agroalimentaire	IT	I.G	94,40	I.G	94,40
EURIAL LAIT	Agroalimentaire	FR	I.G	94,40	I.G	94,40
EURIAL LOGISTIQUE EST	Agroalimentaire	FR	I.G	94,40	I.G	94,40
EURIAL LOGISTIQUE OUEST	Agroalimentaire	FR	I.G	94,40	I.G	94,40
EURIAL MANAGEMENT	Agroalimentaire	FR	I.G	94,40	I.G	94,40
EURIAL POLSKA SP Z.O.O.	Agroalimentaire	PL	I.G	94,40	I.G	94,40
EURIAL SERVICES	Agroalimentaire	FR	I.G	94,40	I.G	94,40
EURIAL ULTRA FRAIS	Agroalimentaire	FR	I.G	94,40	I.G	94,40
EURILAIT LIMITED	Agroalimentaire	GB	M.E.E	28,32	M.E.E	28,32
EXPLOTACIONES AGRICOLAS MILCA SL	Agroalimentaire	ES	I.G	70,61	I.G	70,61
FLOREALE HOLDING	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,15
FLORETTE BENELUX SPRL	Agroalimentaire	BE	I.G	94,14	I.G	94,15
FLORETTE BIO-IBERIA SL	Agroalimentaire	ES	I.G	94,14	I.G	94,15

Société	Activité	Pays	Méthode conso 31.12.2022	% d'intérêt 31.12.2022		
FLORETTE DEUTSCHLAND GMBH	Agroalimentaire	DE	I.G	94,14	I.G	94,15
FLORETTE FOOD SERVICE FRANCE	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,15
FLORETTE FOOD SERVICE IBERICA SL	Agroalimentaire	ES	I.G	94,14	I.G	94,15
FLORETTE FRANCE GMS	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,15
FLORETTE HORTICOLA CANARIAS SL	Agroalimentaire	ES	I.G	94,14	I.G	94,15
FLORETTE HORTICOLA NAVARRA SL	Agroalimentaire	ES	I.G	94,14	I.G	94,15
FLORETTE IBERICA ALIMENTARIA SL	Agroalimentaire	ES	I.G	94,14	I.G	94,15
FLORETTE IBERICA SL	Agroalimentaire	ES	I.G	94,14	I.G	94,15
FLORETTE INNOVA IBERICA SLU	Agroalimentaire	ES	I.G	94,14	I.G	94,15
FLORETTE MACON	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,15
FLORETTE MURCIA SLU	Agroalimentaire	ES	I.G	94,14	I.G	94,15
FLORETTE PORTUGAL LDA	Agroalimentaire	PT	I.G	94,14	I.G	94,15
FLORETTE ST POL	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,15
FROMAGERIE GUILLOTEAU	Agroalimentaire	FR	I.G	94,18	I.G	94,18
FROMANDAL SA	Agroalimentaire	ES	I.G	89,15	I.G	89,15
FROMKA GMBH	Agroalimentaire	DE	I.G	94,40	I.G	94,40
GKM TRADING COMPAGNY SARL	Agroalimentaire	SN	I.G	94,14	I.G	94,15
HAUTBOIS	Agricole	FR	I.G	100,00	I.G	100,00
HERBIGNAC CHEESE INGREDIENTS	Agroalimentaire	FR	I.G	94,40	I.G	94,40
HOLLAND BEAN BV	Agroalimentaire	NL	I.G	94,14	I.G	94,15
HUDSON VALLEY CREAMERY LLC	Agroalimentaire	US	I.G	94,14	I.G	94,15
IRIS LOGISTIQUE	Agroalimentaire	FR	I.G	94,40	I.G	94,40
JEAN-PIERRE TALLEC L'HERITAGE DU GOUT	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,15
JFD-JUS FRAIS DEVELOPPEMENT	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,14
KÄSEREI ALTENBURGER LAND GMBH & CO. KG	Agroalimentaire	DE	I.G	94,40	I.G	94,40
LA BRESSE	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	51,78
LA FINANCIERE DU HAUT PAYS	Agroalimentaire	FR	I.G	51,78		
LA MAISON DES CHARCUTIERS	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,15
LACTAMAT	Agricole	FR	I.G	100,00	I.G	100,00
LAITERIE CORALIS	Agroalimentaire	FR	I.G	94,40	I.G	94,40
LEGUM'LAND	Agroalimentaire	FR	I.G	93,67	I.G	93,67

Société	Activité	Pays	Méthode conso 31.12.2022	% d'intérêt 31.12.2022		
LETTRA DESIGN SPRL	Agroalimentaire	BE			Fusion dans Capra N.V.	I.G 94,40
MAITRE JACQUES	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14		I.G 94,15
MANZANA ORCHARDS LLC	Agroalimentaire	US	I.G	94,14		I.G 94,15
MANZANA PRODUCTS CO INC	Agroalimentaire	US	I.G	94,14		I.G 94,15
MP DISTRIBUTION	Agroalimentaire	FR			Acquisition et TUP dans Sofia BVA	
NANTIAL	Agroalimentaire	FR	I.G	47,07		I.G 47,07
NOV-A RECHERCHE	Agricole	FR	I.G	100,00		I.G 100,00
OUESTMIN	Agricole	FR	I.P	50,00		I.P 50,00
PRIMBIO IBERICA SL	Agroalimentaire	ES			Fusion dans Florette Bio-Iberia SL	I.G 94,15
PRIM'CO HORTICOLA SL	Agroalimentaire	ES	I.G	94,14		I.G 94,15
PRIMEALE FRANCE	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14		I.G 94,15
PRIMEURS DU LITTORAL SARL	Agroalimentaire	MA	I.G	94,14		I.G 94,15
QUALITY BEAN MOROCCO SARL	Agroalimentaire	MA	I.G	94,14		I.G 94,15
QUALITY BEAN SENEGAL SUARL	Agroalimentaire	SN	I.G	94,14		I.G 94,15
REILHE MARTIN	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14		
ROTKÄPPCHEN PETER JÜLICH GMBH & CO. KG	Agroalimentaire	DE	I.G	94,40		I.G 94,40
ROTKÄPPCHEN PETER JÜLICH VERWALTUNGS GMBH	Agroalimentaire	DE	I.G	94,40		I.G 94,40
ROUAGES	Agricole	FR	I.G	100,00		I.G 97,95
SALADEXPRESS INC	Agroalimentaire	CA	I.G	48,01		I.G 48,01
SAMA	Agricole	FR	I.G	14,90		I.G 14,90
SCEA BIO ATLANTIC	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14		I.G 94,15
SCEA DES CHAMPS	Agroalimentaire	FR	I.G	84,49		I.G 84,49
SCEA VERT FRAIS	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14		I.G 94,15
SCI LE CONFLUENT	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14		I.G 51,78
SCI LE LONGCHAMP	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14		I.G 51,78
SCI LES HAUTS DU GIFRE	Agroalimentaire	FR	I.G	51,78		
SEATTLE CIDER COMPANY LLC	Agroalimentaire	US	I.G	94,14		I.G 94,15
SEMARA	Agricole	FR	I.G	75,00		I.G 75,00
SIBERT ET FILS	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14		I.G 51,78
SILAV	Agroalimentaire	FR	I.P	47,20		I.P 47,20
SM3-CLAAS	Agricole	FR	I.G	58,00		I.G 58,00

VI. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

PricewaterhouseCoopers Audit
34, place Viarme
B.P. 90928
44009 Nantes Cedex 1

GRANT THORNTON
Parc Edonia – Bâtiment G
Rue de Terre Victoria
CS 26822
35760 Saint Grégoire Cedex

Aux Adhérents

AGRIAL Société Coopérative Agricole et Agroalimentaire

4, rue des Roquemonts
14000 CAEN

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Coopérative Agricole et Agroalimentaire Agrial relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Principes comptables

La note 2.2.2 « Écarts d'acquisition » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux écarts d'acquisition, notamment concernant les modalités de comptabilisation, d'amortissement et d'évaluation de la valeur recouvrable de ces actifs.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Nantes et Saint-Grégoire, le 22 février 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Grant Thornton
Membre Français de Grant Thornton International

Olivier Destruel

Kristell Dicharry



COMPTES CONSOLIDÉS




AGRIAL
*Cultiver nos racines,
s'ouvrir au monde*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Principes comptables

La note 2.2.2 « Écarts d'acquisition » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux écarts d'acquisition, notamment concernant les modalités de comptabilisation, d'amortissement et d'évaluation de la valeur recouvrable de ces actifs.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Principes comptables

La note 2.2.2 « Écarts d'acquisition » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux écarts d'acquisition, notamment concernant les modalités de comptabilisation, d'amortissement et d'évaluation de la valeur recouvrable de ces actifs.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

PricewaterhouseCoopers Audit
34, place Viarme
C.S. 90928
44009 Nantes Cedex 1

Grant Thornton
Parc Edonia - Bâtiment G
Rue de Terre Victoria
CS 26822
35760 Saint Grégoire Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

Aux Adhérents
AGRIAL Société Coopérative Agricole et Agroalimentaire
4, rue des Roquemonts
14000 CAEN

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Coopérative Agricole et Agroalimentaire Agrial relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

AGRIAL Société Coopérative Agricole et Agroalimentaire

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)



4, rue des Roquemonts - CS 35051
14050 CAEN Cedex 4
+33 (0)2 31 45 43 43

www.agrial.com

COMPTES, CONSOLIDÉS

I. Bilan	4
II. Compte de résultat	6
III. Tableau des flux de trésorerie	7
IV. Tableau de variation des capitaux propres	8
V. Notes annexes	10
VI. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	46

I. BILAN

(en milliers d'euros)

ACTIF

	Note	31.12.2022		
		Valeurs brutes	Amortissements / Dépréciations	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	3	801 994	-169 028	632 966
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	3	616 451	-81 624	534 828
Immobilisations corporelles	4	3 055 347	-2 068 363	986 985
Immobilisations financières	5	119 895	-1 326	118 569
Titres mis en équivalence		4 600		4 600
Total actif immobilisé		3 981 836	-2 238 717	1 743 120
Stocks et en-cours	6	1 021 708	-26 074	995 634
Créances clients et comptes rattachés	7	660 395	-23 337	637 058
Autres créances et comptes de régularisation	7	256 466	-913	255 554
Disponibilités	9.1	177 314		177 314
Total actif circulant		2 115 884	-50 324	2 065 560
Total Actif		6 097 720	-2 289 040	3 808 680

PASSIF

	Note	31.12.2022
Capital		131 370
Primes liées au capital		11 614
Ecart de réévaluation		9 817
Subventions d'investissement		50 734
Réserves consolidées part du Groupe		813 781
Résultat de l'exercice part du Groupe		58 982
Total des capitaux propres part du Groupe		1 076 297
Intérêts minoritaires		63 808
Total des capitaux propres		1 140 105
Autres fonds propres	2.3.10	113 205
Provisions pour risques et charges	8	77 922
Emprunts et dettes financières	9.2	1 104 249
Fournisseurs et comptes rattachés	10	1 009 160
Autres dettes et comptes de régularisation	10	364 040
Total des dettes		2 477 448
Total Passif		3 808 680

II. COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

	Note	31.12.2022	
Chiffre d'affaires		7 160 507	
Achats consommés		-6 035 961	
Charges de personnel		-784 951	
Impôts et taxes		-119 708	
Autres charges et produits d'exploitation		36 360	
Variation nette des amortissements et provisions		-132 347	
Résultat d'exploitation	11	123 901	
Variation nette des amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-15 643	
Résultat d'exploitation après amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		108 258	
Résultat financier	12	-18 939	
Résultat exceptionnel	13	-10 503	
Impôts sur les résultats	14	-17 742	
Résultat net des entreprises intégrées		61 074	
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		677	
Résultat net de l'ensemble consolidé		61 751	
Dont résultat revenant :			
- Au Groupe		58 982	57 145
- Aux intérêts minoritaires		2 770	3 344

III. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

	31.12.2022
Résultat net total des sociétés consolidées	61 751
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	
Élimination des amortissements et provisions	129 410
Élimination de la variation des impôts différés	5 051
Élimination des plus ou moins-values de cession	-2 108
Élimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	-677
Marge brute d'autofinancement	193 427
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	1 050
Variation du BFR liée à l'activité	39 901
Stocks et en cours nets	-142 277
Créances clients et autres débiteurs	57 131
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	125 047
Flux net généré par l'activité	234 378
Acquisition d'immobilisations	-221 580
Cession d'immobilisations	37 179
Incidence des variations de périmètre	-12 059
Variation nette des placements court terme	11
Flux net provenant des investissements	-196 450
Dividendes versés par la société mère et aux minoritaires	-17 054
Augmentations (réductions) de capital	5 470
Subventions d'investissements reçues	12 283
Émissions d'emprunts	139 236
Remboursements d'emprunts	-241 343
Variation nette des concours bancaires	-59
Flux net provenant des financements	-101 467
Incidence de la variation des taux de change	-1 101
Variation de trésorerie	-64 640
Trésorerie d'ouverture	32 493
Trésorerie de clôture	-32 146
Variation de trésorerie	-64 640

IV. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

							Total part Groupe			Total des capitaux propres
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2021	118 232	11 614	9 817	27 911	724 023	-4 553	61 040	948 084	63 814	1 011 898
Affectation du résultat					61 040		-61 040			
Distribution					-16 626			-16 626	-6 687	-23 313
Résultat de l'exercice							57 145	57 145	3 344	60 489
Autres mouvements				10 378	274			10 652	-140	10 513
Variation du capital	6 521				210			6 732	31	6 763
Variation de périmètre				2 261	-242	-76		1 943	-2 397	-454
Écarts de conversion				14		8 002		8 016	469	8 485
								1 015 945		1 074 379
Affectation du résultat					57 145		-57 145			
Distribution					-15 640			-15 640	-1 414	-17 054
Résultat de l'exercice							58 982	58 982	2 770	61 751
Autres mouvements				6 237	100			6 337	6	6 343
Variation du capital	6 616				6			6 622		6 622
Variation de périmètre				3 937	-402			3 535	3 878	7 413
Écarts de conversion				-4		520		517	135	652
Capitaux propres au 31 décembre 2022	131 370	11 614	9 817	50 734	809 888	3 893	58 982	1 076 298	63 808	1 140 106

V. NOTES ANNEXES

Le total du bilan au 31 décembre 2022 est de 3 808 679 721 euros. Le résultat part du Groupe bénéficiaire dégagé par le Groupe Agrial est de 58 981 738 euros, celui des intérêts minoritaires de 2 769 504 euros. Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 22 février 2023.

1 - INFORMATIONS NÉCESSAIRES À LA COMPRÉHENSION ET À LA COMPARABILITÉ DES ÉTATS FINANCIERS

1.1 - Faits marquants de la période

La branche Légumes et Fruits frais a engagé un projet visant à réorganiser et à transformer ses activités en France et à l'étranger. Dans un contexte économique extrêmement difficile, ce projet vise à redonner, à chacune des entreprises de la branche, les moyens de pérenniser leurs activités et de poursuivre leur développement :

- en simplifiant l'organisation et en donnant davantage d'autonomie aux business units,
- en mettant en place lorsqu'il est possible des organisations communes,
- en stoppant ou réduisant certaines activités.

Ces diverses réorganisations ont engendré des coûts inhérents à ce type de projet (indemnités de départ, fermeture de site, etc.), qui ont été provisionnés au 31 décembre 2022.

Le Groupe Agrial a finalisé une opération "d'amend and extend" de sa dette au cours du 1^{er} semestre. Cette opération a pour conséquence notamment d'allonger la maturité de sa dette et générer un complément de 100 M€ de liquidité disponible.

1.2 - Variations de périmètre

Dans la branche Agricole, le Groupe Agrial a acquis :

- le 29 avril 2022, 100 % des titres et les actifs immobiliers de la société Socagri. La société a ensuite fusionné dans SM3 Claas le 1^{er} octobre 2022.

Dans la branche Viandes, le Groupe Agrial a acquis :

- le 31 mai 2022, 100 % des titres des sociétés MP Distribution et Reilhe Martin. La société MP Distribution a ensuite fusionné dans Sofia BVA le 31 décembre 2022. La méthode de consolidation retenue pour Reilhe Martin est l'intégration globale.

- le 22 juillet 2022, 55 % des titres des sociétés La Financière du Haut Pays, Etablissements Rochebillard et Blein et SCI Les Hauts du Gifre. La méthode de consolidation retenue pour ces sociétés est l'intégration globale.

- le 1^{er} juillet 2022, le solde des titres Delyss Agro portant ainsi sa participation de 55 % à 100 %. Cette évolution est sans impact sur sa méthode de consolidation.

Le Groupe a également poursuivi sur l'exercice 2022 la simplification de son organigramme juridique en réalisant des fusions et TUP (Transmission Universelle de Patrimoine).

Les restructurations ainsi que les autres changements de périmètre et les changements de dénomination sont détaillés dans la note 18. *Périmètre de consolidation.*

1.3 - Changement de méthode de consolidation

Le Groupe Agrial a apporté 100 % de ses titres de la société Vern Aliments à la société ASO Nutrition en échange d'une prise de participation complémentaire dans la société ASO Nutrition, permettant de faire passer sa participation de 34 % à 50 %. Cet événement a eu pour effet la sortie de périmètre de la société Vern Aliments et le changement de méthode de consolidation de la société ASO Nutrition passant d'une mise en équivalence à une intégration proportionnelle.

1.4 - Événements postérieurs à la clôture

Les conseils d'Administration des Coopératives Agrial et Natura'Pro ont annoncé le 3 octobre 2022 leur projet de rapprochement. Le traité de fusion a été signé le 2 novembre 2022 par les Présidents des conseils d'Administration. L'Assemblée générale de Natura'Pro a voté la fusion le 20 décembre 2022. Sous conditions d'approbation par l'Assemblée générale d'Agrial et d'autorisation par les Autorités de la Concurrence, la fusion pourra avoir lieu au cours de l'exercice 2023.

2 - PRINCIPES COMPTABLES, MODALITÉS DE CONSOLIDATION ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

2.1 - Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe sont établis dans le respect des principes comptables français, du règlement ANC n° 2020-01 homologué par arrêté du 29 décembre 2020.

Les principales méthodes comptables adoptées par le Groupe sont exposées ci-après.

2.2 - Modalités de consolidation

2.2.1 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif (contrôle de droit, contractuel ou de fait). L'intégration proportionnelle est pratiquée lorsque le contrôle des sociétés est exercé de manière conjointe par un nombre limité d'associés.

La mise en équivalence est pratiquée lorsque le Groupe détient directement ou indirectement une influence notable mais non exclusive.

2.2.2 ÉCARTS D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation de la quote-part des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition, et inscrits au bilan à leur valeur d'utilité.

Lors de la prise de contrôle, les écarts d'acquisition calculés font l'objet d'une affectation aux différentes catégories d'actifs. Comme prévu par l'article 231-10 du règlement ANC n°2020-01, cette affectation peut être réalisée dans un délai de 12 mois suivant l'exercice d'acquisition.

Durée d'utilisation

L'écart d'acquisition actif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation.

Ainsi, les écarts d'acquisition actifs :

- dont la durée d'utilisation est limitée sont amortis linéairement sur cette durée,
- dont la durée d'utilisation est non limitée ne sont pas amortis.

La détermination de la durée d'utilisation d'un écart d'acquisition doit être évaluée en prenant en compte les facteurs les plus pertinents, à partir d'une analyse des aspects techniques, économiques et juridiques de l'acquisition concernée.

Dans le cas particulier des start-ups, le Groupe a un horizon de visibilité limité estimé à 5 ans. En effet, c'est au cours de cette période que le montant des dépenses de développement à effectuer pour obtenir les avantages économiques futurs attendus de l'actif ainsi que la capacité à les atteindre peuvent être estimés précisément dans la décision de poursuite ou pas.

En application de l'article 231-11 du règlement ANC n°2020-01, dans le cas exceptionnel où l'entité consolidante n'est pas en mesure de déterminer de façon fiable

la durée d'utilisation limitée de l'écart d'acquisition, ce dernier est amorti linéairement sur 10 ans.

Tests de valeur

Le Groupe procède chaque année à des tests de valeur sur la valeur nette résiduelle de ses écarts d'acquisition. Le cas échéant, une dépréciation exceptionnelle est constatée afin de ramener ces derniers à leur juste valeur. Des tests de valeur sont également réalisés en cas de constat d'indice de perte de valeur.

Les tests de valeur sont réalisés au niveau de l'actif ou du groupe d'actifs pertinent, qui doit correspondre au mode de gestion et au suivi des activités par la direction. Les valeurs actuelles correspondent aux valeurs d'utilité calculées, en général, sur la base de l'actualisation des cash-flows futurs issus des business plans à 3 ans établis et validés par la direction.

Le taux d'actualisation est déterminé par zone géographique et par activité, ce dernier oscillant entre 6 % et 7,7 %.

Le taux de croissance est déterminé par pays et par activité.

Le Groupe réalise également une analyse de sensibilité sur les principales hypothèses mentionnées ci-dessus. Dans certains cas, une autre méthode peut être utilisée.

Méthode de conversion des écarts d'acquisition

Lorsqu'il s'agit d'une entité non autonome, les écarts d'acquisition sont toujours convertis au taux historique. Dans le cas où les entités sont considérées comme autonomes, il convient d'assimiler ces écarts de conversion à des actifs et passifs de l'entreprise détentrice des titres.

Dans ce cas, l'écart d'acquisition et les écarts d'évaluation sont des éléments non monétaires qui peuvent être

dans les comptes individuels de l'entreprise détentrice des titres :

- soit déjà exprimés dans la monnaie de cette entreprise détentrice des titres (par exemple, lorsque les titres ont été acquis dans cette monnaie),
- soit libellés en monnaie étrangère, auquel cas, ils sont convertis dans la monnaie de l'entreprise détentrice des titres au cours historique.

Écarts d'acquisition passifs

Les écarts d'acquisition passifs sont repris linéairement au compte de résultat sur une durée de 5 ans ou en fonction des hypothèses et objectifs fixés lors de l'entrée dans le Groupe ainsi que des restructurations éventuelles.

2.2.3 MÉTHODE DE CONVERSION POUR LA CONSOLIDATION DES FILIALES HORS ZONE EURO

Pour les filiales étrangères autonomes (autonomie économique et financière), le taux retenu pour la conversion en euros des comptes de bilan est le taux officiel de clôture.

Le résultat au bilan est retraité pour le ramener au taux moyen annuel basé sur la moyenne des taux mensuels, avec en contrepartie la constatation d'un écart de conversion, inscrit sur une ligne distincte, intitulée « écart de conversion », portée dans les capitaux propres pour la part concernant le Groupe.

Le taux retenu pour la conversion en euros du compte de résultat est le taux moyen annuel.

		31.12.2022			
		Taux moyen	Taux clôture		
GBP	Livre sterling	0,85	0,89	0,86	0,84
SEK	Couronne suédoise	10,63	11,12	10,14	10,25
PLN	Zloty	4,68	4,68	4,56	4,60
USD	Dollar US	1,05	1,07	1,18	1,13
CAD	Dollar canadien	1,37	1,44	1,48	1,44
MAD	Dirham marocain	10,70	11,17	10,64	10,47
XOF	Francs CFA	655,96	655,96	655,96	655,96

2.3 - Méthodes et règles d'évaluation

Les comptes consolidés respectent les principes suivants :

- maintien des coûts historiques,
- continuité d'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes.

La direction a pris en compte l'incidence des changements climatiques auxquels le Groupe et ses filiales sont exposés dans la préparation des états financiers consolidés. Ces considérations n'ont pas eu d'impact significatif sur les jugements et estimations au 31 décembre 2022.

2.3.1 ACTIF IMMOBILISÉ

Les comptes ont été arrêtés en appliquant les dispositions des articles 282-2 et 282-23 du règlement ANC n°2020-01 relatifs aux actifs.

Immobilisations incorporelles

Les marques et les licences acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les marques acquises constituent un actif incorporel comptabilisé au bilan dès lors qu'elles sont identifiables et répondent aux critères généraux de comptabilisation. Elles sont évaluées sur la base de la méthode des redevances actualisées. Elles ne font pas l'objet d'un amortissement systématique si elles n'ont pas d'horizon limité d'utilisation. Elles font l'objet d'un test de valeur annuel dans le cadre du test de valeur réalisé sur les écarts d'acquisition (voir paragraphe 2.2.2 *Écarts d'acquisition*).

Les licences ont une durée d'utilisation limitée, elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimée.

Les logiciels sont inscrits à l'actif sur la base de leur coût d'acquisition et des coûts encourus pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée des logiciels.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés et, le cas échéant, les coûts de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état du site sur lequel est située l'immobilisation.

Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

Les durées d'amortissement pratiquées tiennent compte de l'utilisation économique des actifs dans les différentes activités du Groupe. Compte tenu de la diversité de ces activités, les durées d'amortissement pratiquées dans les comptes sociaux ont été maintenues en consolidation.

Le montant amortissable d'un actif correspond à sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle, cette dernière représentant la valeur vénale de l'immobilisation à la fin de son utilisation, diminuée des coûts de sortie.

2.3.2 CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL ET CONTRATS ASSIMILÉS

Conformément à l'article 272-2 du règlement ANC n°2020-01, les opérations de crédit-bail ont été retraitées dans les comptes consolidés.

Les biens sont inscrits à l'actif immobilisé du bilan et la dette qui en résulte au passif du bilan. La charge du

loyer est annulée en contrepartie d'un amortissement et de frais financiers. La durée d'amortissement pratiquée est celle du contrat financier, et le retraitement n'est plus pratiqué à compter du rachat des biens par le Groupe.

2.3.3 TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS ET AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

Ils sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais d'acquisition nets d'impôt) ou d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation et autres titres immobilisés est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée à hauteur de la différence. La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres et des perspectives de rentabilité. La valeur des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) est appréciée à chaque clôture en fonction des résultats réalisés et des perspectives économiques des sociétés détenues et non pas en fonction du cours de bourse instantané pour les titres cotés. En conséquence, une baisse du cours de bourse et/ou une baisse du cours de la devise ne sont pas systématiquement suffisantes pour justifier une dépréciation.

Les titres de participation ayant été préalablement consolidés sont inscrits au bilan, à la valeur des capitaux propres qu'ils représentaient à la date de leur dernière consolidation.

2.3.4 STOCKS

Les stocks sont évalués selon les règles adaptées aux différentes activités exercées par le Groupe.

Dans les activités industrielles, les stocks de matières premières sont évalués au coût de revient selon la méthode du prix moyen pondéré.

Pour les travaux en cours et les produits finis, ils comprennent le coût des matières premières et de la main-

d'œuvre ainsi que des frais généraux industriels incorporables.

Dans les activités de commerce de détail, les stocks de marchandises sont évalués au prix moyen pondéré.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur de remplacement ou de réalisation des stocks est inférieure à leur coût de revient et à chaque fois qu'ils présentent des risques de non-écoulement.

2.3.5 CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Chacune des créances est appréciée en valeur d'inventaire.

Une dépréciation totale ou partielle est pratiquée, créance par créance, lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement.

Le Groupe procède à des cessions de créances à des établissements bancaires (type Daily). Ces créances cédées présentent un caractère déconsolidant et sont donc comptabilisées en diminution du poste « créances clients ».

2.3.6 ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF ET PASSIF

En application du règlement ANC n°2020-01, les écarts de conversion latents figurent désormais au bilan dans le poste « autres créances et comptes de régularisation » pour les écarts de conversion actif et en « autres dettes et comptes de régularisation » pour les écarts de conversion passif. Les pertes de change latentes entraînent à due concurrence la constitution d'une provision pour risques.

2.3.7 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement sont inscrites en capitaux propres à leur obtention puis amorties au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles permettent de financer.

2.3.8 INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

Les sociétés du Groupe évaluent leurs engagements d'indemnités de départ en retraite selon la méthode préférentielle des unités de crédit projetées.

Les engagements sont déterminés sur la base d'évaluations actuarielles prenant en compte les règles propres à la convention collective applicable à chaque entité, ainsi que les hypothèses de rotation du personnel, de projection des salaires, et de mortalité.

Les hypothèses démographiques et sociales sont évaluées en fonction des spécificités propres à chaque bassin d'emploi.

Le taux d'actualisation est déterminé, pour les sociétés françaises, par la moyenne sur 12 mois du taux iBoxx Corporate AA 10+ arrêté au 31/10/N, soit 2,28 % au 31/12/2022.

Les provisions correspondent à la valeur nette des engagements déduction faite des actifs de couverture (fonds externes).

2.3.9 FISCALITÉ DIFFÉRÉE

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés, ainsi que pour les reports déficitaires. Les actifs d'impôts

différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les reports déficitaires ne sont retenus que dans la mesure où ils ont une forte probabilité de récupération (appuyés d'un planning de la consommation de ces déficits à horizon moyen terme) et limités aux groupes d'intégration fiscale. Cette probabilité est estimée sur la base des résultats futurs des sociétés concernées et la durée de report des déficits fiscaux.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été votés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. L'effet des variations des taux liées aux changements de taux d'impôt ou de législation fiscale est comptabilisé en résultat.

Aucun actif ni passif d'impôt différé n'est comptabilisé lors de l'élimination, en consolidation, des résultats de cession interne de titres de participation d'entités consolidées ou des dépréciations et des provisions pour risques et charges, déductibles fiscalement, portant sur ces titres.

2.3.10 AUTRES FONDS PROPRES

Les autres fonds propres sont composés des obligations ci-dessous et de leurs intérêts courus :

- des obligations remboursables en actions (ORA) émises en décembre 2009 par Agrial Entreprise pour un total de 50 M€. Ces ORA portent rémunération à un taux variable. Elles seront convertibles en janvier 2028, sur la base 1 obligation donne droit à 1 action (suite à

une prorogation effectuée en janvier 2023),

- des obligations échangeables en actions (OEA) émises par Agri Relais en juillet 2014 pour un montant de 22,5 M€ et en décembre 2018 pour un montant de 40 M€. Ces OEA portent rémunération à taux fixe. Conformément à la documentation juridique et comme convenu avec nos partenaires financiers, il a été décidé que l'échange de la totalité des actions pourrait avoir lieu à compter de 2022 et jusqu'en 2026 pour les OEA émises en 2014 et à compter de 2025 et jusqu'en 2027 pour celles émises en 2018.

2.3.11 INSTRUMENTS FINANCIERS

En application du règlement ANC n°2015-05 :

- l'ensemble des dérivés contractualisés par le Groupe, pour lesquels une intention de gestion existe, sont qualifiés dans le cadre d'une relation de couverture,
- les relations de couverture sont documentées conformément aux exigences de ce règlement (description du sous-jacent, du risque et de l'instrument de couverture ; réduction du risque par l'opération de couverture),
- le résultat des instruments dérivés est comptabilisé de manière symétrique au résultat de l'élément couvert.

Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé non qualifié de couverture (absence de position ouverte isolée).

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)

	Acquisitions / Dotations
Écarts d'acquisition	
Frais de recherche et développement	2
Concessions, brevets, marques et droits similaires	4 497
Fonds commercial	258
Autres immobilisations incorporelles	18
Immobilisations en cours	4 991
Avances et acomptes	81
Total immobilisations incorporelles brutes	9 847
Écarts d'acquisition	-16 794
Frais de recherche et développement	-159
Concessions, brevets, marques et droits similaires	-6 346
Fonds commercial	-299
Autres immobilisations incorporelles	-367
Immobilisations en cours	-1 202
Total amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles	-25 167
Écarts d'acquisition	-16 794
Frais de recherche et développement	-157
Concessions, brevets, marques et droits similaires	-1 849
Fonds commercial	-41
Autres immobilisations incorporelles	-349
Immobilisations en cours	3 788
Avances et acomptes	81
Total immobilisations incorporelles nettes	-15 320

Écarts d'acquisition par Branche

	31.12.2022		
	Valeurs brutes	Amortissements / Dépréciations	Valeurs nettes
Branche Agricole	12 528	-4 229	8 299
Branche Boissons	135 537	-5 634	129 902
Branche Lait	108 109	-10 722	97 387
Branche Légumes et Fruits frais	296 834	-57 924	238 910
Branche Viandes	63 444	-3 115	60 329
Total écarts d'acquisition	616 451	-81 624	534 828

Cessions / Reprises	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	31.12.2022
	7 851		-119	616 451
	32	-53	-48	3 218
-634	136	-27	23 278	108 695
	276		-1 110	54 536
-43	106	55	-18 717	10 708
-14			247	8 304
				81
-691	8 401	-25	3 532	801 994
				-81 624
	-32	14	48	-2 411
634	96	27	-7 858	-47 160
		2	-21	-27 119
44	-95	-3	7 687	-8 132
				-2 582
678	-31	40	-144	-169 028
	7 851		-119	534 828
		-39		807
	232		15 420	61 534
	276	2	-1 131	27 418
	10	52	-11 029	2 575
-14			247	5 722
				81
-14	8 370	15	3 388	632 966

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'euros)

	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	31.12.2022
Terrains et agencements	7 767	-701	1 136	-120	3 747	151 393
Constructions	36 977	-7 963	8 086	-957	24 598	1 035 152
Installations techniques, matériels et outillages	69 048	-24 379	10 866	-4 905	45 335	1 644 505
Autres immobilisations corporelles	13 345	-9 437	4 013	-898	3 221	140 954
Immobilisations en cours	49 556	-642	6 367	-22	-69 584	68 576
Avances et acomptes	4 597			14	-16 124	14 768
Total immobilisations corporelles brutes	181 290	-43 123	30 468	-6 888	-8 807	3 055 347
<i>Dont crédit-bail</i>		-3 643	791			96 586
Terrains et agencements	-3 475	291	-234	5	140	-47 928
Constructions	-33 921	6 265	-5 001	759	-59	-706 206
Installations techniques, matériels et outillages	-78 050	22 657	-7 464	4 554	2 510	-1 207 191
Autres immobilisations corporelles	-8 858	9 289	-3 626	461	255	-100 768
Immobilisations en cours	-5 653	111			334	-6 271
Total amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles	-129 956	38 614	-16 325	5 779	3 181	-2 068 363
<i>Dont crédit-bail</i>	-979	3 643	-572		-0	-88 410
Terrains et agencements	4 292	-410	902	-115	3 887	103 465
Constructions	3 055	-1 698	3 085	-198	24 539	328 946
Installations techniques, matériels et outillages	-9 001	-1 722	3 402	-351	47 845	437 314
Autres immobilisations corporelles	4 487	-147	387	-437	3 476	40 187
Immobilisations en cours	43 904	-531	6 367	-22	-69 250	62 305
Avances et acomptes	4 597			14	-16 124	14 768
Total immobilisations corporelles nettes	51 334	-4 510	14 143	-1 108	-5 626	986 985
<i>Dont crédit-bail</i>	-979		219			8 176

5 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)

	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	31.12.2022
Prêts, dépôts et cautionnements versés, autres créances	17 277	-15 154	50	-61		25 774
Titres de participation et autres titres immobilisés	2 986	-13 476	194			92 523
Autres créances rattachées à des participations		-604				1 598
Total immobilisations financières brutes	20 263	-29 234	245	-61		119 895
Prêts, dépôts et cautionnements versés, autres créances	-45	43				-283
Titres de participation et autres titres immobilisés		10 056				-1 043
Total amortissements et dépréciations sur immobilisations financières	-45	10 099				-1 326
Prêts, dépôts et cautionnements versés, autres créances	17 232	-15 111	50	-61		25 491
Titres de participation et autres titres immobilisés	2 986	-5 420	194			91 480
Autres créances rattachées à des participations		-604				1 598
Total immobilisations financières nettes	20 218	-19 135	245	-61		118 569

6 - STOCKS ET EN-COURS

(en milliers d'euros)

	Variation des stocks	Variation de périmètre	31.12.2022
Matières premières, fournitures et autres approvisionnements	24 443	931	210 939
En-cours de production de biens	1 781	200	30 088
Produits finis et intermédiaires	43 480	8 616	187 024
Marchandises	76 752	3 818	593 657
Total stocks bruts	146 456	13 565	1 021 708
Matières premières, fournitures et autres approvisionnements	-233		-3 843
En-cours de production de biens	13		
Produits finis et intermédiaires	528	13	-1 659
Marchandises	-5 804	-678	-20 572
Total dépréciations de stocks	-5 497	-665	-26 074
Matières premières, fournitures et autres approvisionnements	24 210	931	207 095
En-cours de production de biens	1 794	200	30 088
Produits finis et intermédiaires	44 008	8 629	185 365
Marchandises	70 947	3 140	573 085
Total stocks nets	140 959	12 900	995 634

7 - CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS - AUTRES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

(en milliers d'euros)

	31.12.2022			
Clients et comptes rattachés	660 395			
Dépréciations clients et comptes rattachés	-23 337			
Total clients et comptes rattachés	637 058			
Créances sur personnel et organismes sociaux	4 022			
Créances fiscales - hors IS	97 759			
État, Impôts sur les bénéfices	6 283			
Impôts différés - actif	13 499			
Comptes courants - actif	4 990			
Actionnaires : capital appelé non versé	3 108			
Autres créances	92 198			
Créances sur cessions d'actifs	11			
Charges constatées d'avance	34 596			
Dépréciations sur autres créances	-913			
Total autres créances et comptes de régularisation	255 554			
	31.12.2022	À 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans
Clients et comptes rattachés	660 395	659 709	686	
Dépréciations clients et comptes rattachés	-23 337	-23 337		
Total clients et comptes rattachés	637 058	636 372	686	
Créances sur personnel et organismes sociaux	4 022	4 022		
Créances fiscales - hors IS	97 759	97 759		
État, Impôts sur les bénéfices	6 283	6 283		
Impôts différés - actif	13 499	13 499		
Comptes courants - actif	4 990	4 990		
Actionnaires : capital appelé non versé	3 108	3 108		
Autres créances	92 198	92 198		
Créances sur cessions d'actifs	11	11		
Charges constatées d'avance	34 596	34 596		
Dépréciations sur autres créances	-913	-913		
Total autres créances et comptes de régularisation	255 554	255 554		

8 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)

	Dotations
Provisions pour litiges	810
Provisions pour pensions et retraites	4 206
Autres provisions pour risques	3 216
Autres provisions pour charges	1 843
Total provisions pour risques et charges	10 075
Écarts d'acquisition passif	
Reprises - écarts d'acquisition passif	
Total écarts d'acquisition passif	
Total provisions	10 075
<i>Dont :</i>	
<i>Dotations et reprises d'exploitation</i>	6 323
<i>Dotations et reprises financières</i>	558
<i>Dotations et reprises exceptionnelles</i>	3 194

Reprises		Variation de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	31.12.2022
dont utilisées	dont non utilisées				
-452	-3 544		-13	12	2 442
-2 442	-8 595	408		-2	54 538
-271	-1 778	-5	-2	-98	7 890
-419	-2 656	155		-10	11 207
-3 584	-16 572	557	-15	-98	76 077
		-794			7 092
-1 151		544			-5 248
-1 151		-250			1 844
-21 307		308	-15	-98	77 922

9 - DETTE FINANCIÈRE NETTE

(en milliers d'euros)

9.1 - ENDETTEMENT NET

	Variation	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	31.12.2022
Actif financier					
VMP	7				20
Comptes bancaires	16 895	2 050	-1 487		177 294
Total disponibilités	16 902	2 050	-1 487		177 314
Passif financier					
Emprunts et dettes assimilées	102 026	-6 401	2 685	-5 104	-894 788
Concours bancaires	-81 002	-1 441	383		-209 461
Total emprunts et dettes financières	21 024	-7 842	3 069	-5 104	-1 104 249
Endettement net	37 926	-5 792	1 582	-5 104	-926 935

9.2 - ÉCHÉANCIER DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

	31.12.2022	À 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires	23 496		23 496	
Emprunts auprès des établissements de crédit	859 812	70 254	634 495	155 063
Autres emprunts et dettes assimilées	4 398	558	3 149	692
Intérêts courus non échus	7 082	7 082		
Concours bancaires	209 461	209 461		
Total emprunts et dettes financières	1 104 249	287 354	661 140	155 755

10 - DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS - AUTRES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

(en milliers d'euros)

	31.12.2022	À 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans
Dettes fournisseurs	952 437	952 437		
Dettes sur acquisitions d'actifs	56 723	36 716	20 007	
Total fournisseurs et comptes rattachés	1 009 160	989 153	20 007	
Dettes sur personnel et organismes sociaux	215 119	215 119		
Dettes fiscales - hors IS	46 874	46 874		
État, Impôts sur les bénéfices	3 335	3 335		
Impôts différés - passif	2 820	2 820		
Comptes courants - passif	6 804	6 804		
Autres dettes	70 214	70 214		
Produits constatés d'avance	18 825	18 825		
Dividendes à payer	50	50		
Total autres dettes et comptes de régularisation	364 040	364 040		

11 - EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)

	31.12.2022
Chiffre d'affaires	7 160 507
Achats consommés	-6 035 961
Charges de personnel	-784 951
Impôts et taxes	-119 708
Autres charges et produits d'exploitation	36 360
Excédent Brut d'Exploitation	256 248
Variation nette des amortissements et des provisions	-132 347
Résultat d'exploitation	123 901

12 - RÉSULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)

	31.12.2022
Charges d'intérêts	-27 334
Pertes et gains de change	-1 363
Autres charges et produits financiers	-826
Revenus des titres	797
Revenus des autres formes de participations	2 122
Provisions sur actifs financiers	7 665
Total résultat financier	-18 939

13 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)

	31.12.2022
Résultat net sur cession d'immobilisations	2 614
Subventions d'investissement virées au résultat	6 276
Autres produits et charges exceptionnels	-18 579
Variation de provisions pour risques et charges	7 930
Variation de provisions sur immobilisations	-8 744
Variation de provisions sur autres actifs	
Total résultat exceptionnel	-10 503

14 - IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

(en milliers d'euros)

PREUVE D'IMPÔT

31.12.2022

Résultat consolidé avant impôt

Cumul des résultats avant impôt	79 493
Charge d'impôt théorique	-19 873

Impact sur l'impôt

- des différences de taux	18 344
- des charges définitivement non déductibles	3 893
- des imputations de déficits et amortissements réputés différés antérieurs & reports déficitaires	-20 106

Total impact sur l'impôt	2 132
---------------------------------	--------------

Charge d'impôt effective

- dont impôt exigible	-12 691
- dont impôt différé	-5 051

15 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en milliers d'euros)

31.12.2022

Avals et cautions	946 457
Hypothèques et nantissements	14 975
Autres engagements donnés	13 288
Total des engagements hors bilan donnés	974 720
Avals et cautions	994
Hypothèques et nantissements	4 675
Autres engagements reçus	54 645
Total des engagements hors bilan reçus	60 313

Achats et ventes à terme de devises (en milliers)	GBP	35 720
	MAD	171 092
	USD	2 000

Promesse de porte-fort :

Agrial Entreprise a émis en décembre 2009 des obligations remboursables en actions (ORA) pour un montant nominal de 50 M€. La date de remboursement initialement prévue en décembre 2014 a été prorogée jusqu'en janvier 2028.

La Société Coopérative Agricole et Agroalimentaire Agrial s'est engagée à présenter, à l'échéance de l'emprunt, des souscripteurs extérieurs au Groupe à Agrial Entreprise et s'est portée fort de l'acquisition par ces acquéreurs de la totalité des actions issues de la conversion des ORA. À défaut de présentation de ces acquéreurs par la Société Coopérative Agricole et Agroalimentaire Agrial, celle-ci s'engage irrévocablement à acquérir immédiatement l'ensemble des instruments.

Le Groupe Agrial a contracté, auprès des banques, des couvertures de taux, au travers de contrats d'options et de swaps, pour 381,8 M€. Le détail par maturité est le suivant :

- maturité < 1 an	71,2 M€
- maturité : 1 à 5 ans	310,6 M€

La Société Coopérative Agricole et Agroalimentaire Agrial s'est engagée à assurer la liquidité des titres Agriter détenus par les adhérents et des titres Agriman détenus par des managers du Groupe.

La valeur de rachat garantie est calculée selon une formule dont les données sont basées sur la performance des branches agroalimentaires du Groupe.

Le montant de l'investissement n'est donc pas garanti. Au 31 décembre 2022, les adhérents détiennent 34 597 titres Agriter et les managers 44 336 titres Agriman.

La Société Coopérative Agricole et Agroalimentaire Agrial porte au bilan au 31 décembre 2022 un stock de 754 963 tonnes de céréales pour un montant brut de 237,3 M€. Sur la totalité de ce stock, 242 727 tonnes d'une valeur de 79 M€ sont contractualisées à la vente avec un engagement d'exécution prévu d'ici le 31 décembre 2023.

16 - EFFECTIF MOYEN DU GROUPE

	31.12.2022
Cadres	1 964
Agents de maîtrise et techniciens	3 179
Employés et ouvriers	10 402
Personnel mis à disposition	6 295
Total	21 840

17 - INFORMATION SECTORIELLE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers d'euros)

	31.12.2022
Branche Agricole	1 886 712
Branche Boissons	389 031
Branche Lait	2 814 951
Branche Légumes et Fruits frais	1 386 711
Branche Viandes	679 628
Groupe & IRD	3 475
Total	7 160 507

18 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Société	Activité	Pays	Méthode conso 31.12.2022	% d'intérêt 31.12.2022		
AGRIAL	SOCIÉTÉ MÈRE	FR	I.G	100,00	I.G	100,00
AGRIAL CANADA INC	Agroalimentaire	CA	I.G	94,14	I.G	94,15
AGRIAL COOP MANAGEMENT	Agroalimentaire	FR	I.G	93,49	I.G	93,59
AGRIAL ENTREPRISE	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,15
AGRIAL FINANCES	Agroalimentaire	FR	I.G	97,28	I.G	97,28
AGRIAL FRESH FARMS LTD	Agroalimentaire	GB	I.G	94,14	I.G	94,15
AGRIAL FRESH PRODUCE LTD	Agroalimentaire	GB	I.G	94,14	I.G	94,15
AGRIAL MANAGEMENT	Agroalimentaire	FR	I.G	93,49	I.G	93,59
AGRIAL NORDICS AB	Agroalimentaire	SE	I.G	94,40	I.G	94,40
AGRIAL USA INC	Agroalimentaire	US	I.G	94,14	I.G	94,15
AGRIFI	Agricole	FR	I.G	100,00	I.G	100,00
AGRIMAN	Agricole	FR	I.G	58,36	I.G	59,31
AGRI-RELAIS	Agricole	FR	I.G	100,00	I.G	100,00
AGRITER	Agricole	FR	I.G	44,90	I.G	45,90
AGRIVAL	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,15
ALLIANCE OUEST CEREALES	Agricole	FR	M.E.E	34,09	M.E.E	33,10
ALLIANZE 3A SA	Agroalimentaire	ES	M.E.E	33,06	M.E.E	33,06
ASO NUTRITION	Agricole	FR	I.P.	50,00	M.E.E	34,00
ASTON MANOR FREEHOLDS LTD	Agroalimentaire	GB	I.G	94,14	I.G	94,15
ASTON MANOR LTD	Agroalimentaire	GB	I.G	94,14	I.G	94,15
AVIGROS	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,15
BENOIST	Agricole	FR	I.G	100,00	I.G	100,00
BENOIST SEM	Agricole	FR	I.G	100,00	I.G	100,00
BIOREA	Agricole	FR	I.G	100,00	I.G	100,00
BRASSERIE LANCELOT	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,14
BRIENT	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,15
CAPRA N.V.	Agroalimentaire	BE	I.G	94,40	I.G	94,40
CENTRE SEM	Agricole	FR	I.G	77,51	I.G	77,51
CHARCUTERIE SALAISONS DU MACONNAIS	Agroalimentaire	FR	I.G	51,78	I.G	51,78
CHARIKAT CHAMAAL EL MAGHRIB LIL KHODAR SARL	Agroalimentaire	MA	I.G	94,14	I.G	94,15
CHEVRETTES DE FRANCE	Agricole	FR	Déconsolidation		I.G	50,00

Société	Activité	Pays	Méthode conso 31.12.2022	% d'intérêt 31.12.2022		
CIDRERIE VIARD	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,15
CREALINE	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,15
CREALINE IBERICA SL	Agroalimentaire	ES	I.G	94,14	I.G	94,15
CULTIVOS DE GUADALCACIN SLU	Agroalimentaire	ES	Fusion dans Prim'co Horticola SL		I.G	94,15
DELYSS AGRO	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	51,78
DISTRICO	Agricole	FR	I.G	100,00	I.G	100,00
ECLOR BOISSONS	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,14
ECLOR ENTREPRISES	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,15
ELEVANCE	Agricole	FR	I.G	100,00	I.G	100,00
ENSALADAS DE NAVARRA SL	Agroalimentaire	ES	M.E.E	46,13	M.E.E	46,13
ETABLISSEMENTS GUILLETS FRERES-CIDRES KERISAC	Agroalimentaire	FR	I.G	94,12	I.G	94,12
ETABLISSEMENTS ROCHEBILLARD ET BLEIN	Agroalimentaire	FR	I.G	51,78		
EURIAL	Agroalimentaire	FR	I.G	94,40	I.G	94,40
EURIAL FOOD SERVICES & INDUSTRY	Agroalimentaire	FR	I.G	94,40	I.G	94,40
EURIAL HOLDING	Agroalimentaire	FR	I.G	94,40	I.G	94,40
EURIAL IBERICA SRLU	Agroalimentaire	ES	I.G	94,40	I.G	94,40
EURIAL INGREDIENTS ET NUTRITION	Agroalimentaire	FR	I.G	94,40	I.G	94,40
EURIAL INTERNATIONAL	Agroalimentaire	FR	I.G	94,40	I.G	94,40
EURIAL ITALIA SPA	Agroalimentaire	IT	I.G	94,40	I.G	94,40
EURIAL LAIT	Agroalimentaire	FR	I.G	94,40	I.G	94,40
EURIAL LOGISTIQUE EST	Agroalimentaire	FR	I.G	94,40	I.G	94,40
EURIAL LOGISTIQUE OUEST	Agroalimentaire	FR	I.G	94,40	I.G	94,40
EURIAL MANAGEMENT	Agroalimentaire	FR	I.G	94,40	I.G	94,40
EURIAL POLSKA SP Z.O.O.	Agroalimentaire	PL	I.G	94,40	I.G	94,40
EURIAL SERVICES	Agroalimentaire	FR	I.G	94,40	I.G	94,40
EURIAL ULTRA FRAIS	Agroalimentaire	FR	I.G	94,40	I.G	94,40
EURILAIT LIMITED	Agroalimentaire	GB	M.E.E	28,32	M.E.E	28,32
EXPLOTACIONES AGRICOLAS MILCA SL	Agroalimentaire	ES	I.G	70,61	I.G	70,61
FLOREALE HOLDING	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,15
FLORETTE BENELUX SPRL	Agroalimentaire	BE	I.G	94,14	I.G	94,15
FLORETTE BIO-IBERIA SL	Agroalimentaire	ES	I.G	94,14	I.G	94,15

Société	Activité	Pays	Méthode conso 31.12.2022	% d'intérêt 31.12.2022		
FLORETTE DEUTSCHLAND GMBH	Agroalimentaire	DE	I.G	94,14	I.G	94,15
FLORETTE FOOD SERVICE FRANCE	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,15
FLORETTE FOOD SERVICE IBERICA SL	Agroalimentaire	ES	I.G	94,14	I.G	94,15
FLORETTE FRANCE GMS	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,15
FLORETTE HORTICOLA CANARIAS SL	Agroalimentaire	ES	I.G	94,14	I.G	94,15
FLORETTE HORTICOLA NAVARRA SL	Agroalimentaire	ES	I.G	94,14	I.G	94,15
FLORETTE IBERICA ALIMENTARIA SL	Agroalimentaire	ES	I.G	94,14	I.G	94,15
FLORETTE IBERICA SL	Agroalimentaire	ES	I.G	94,14	I.G	94,15
FLORETTE INNOVA IBERICA SLU	Agroalimentaire	ES	I.G	94,14	I.G	94,15
FLORETTE MACON	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,15
FLORETTE MURCIA SLU	Agroalimentaire	ES	I.G	94,14	I.G	94,15
FLORETTE PORTUGAL LDA	Agroalimentaire	PT	I.G	94,14	I.G	94,15
FLORETTE ST POL	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,15
FROMAGERIE GUILLOTEAU	Agroalimentaire	FR	I.G	94,18	I.G	94,18
FROMANDAL SA	Agroalimentaire	ES	I.G	89,15	I.G	89,15
FROMKA GMBH	Agroalimentaire	DE	I.G	94,40	I.G	94,40
GKM TRADING COMPAGNY SARL	Agroalimentaire	SN	I.G	94,14	I.G	94,15
HAUTBOIS	Agricole	FR	I.G	100,00	I.G	100,00
HERBIGNAC CHEESE INGREDIENTS	Agroalimentaire	FR	I.G	94,40	I.G	94,40
HOLLAND BEAN BV	Agroalimentaire	NL	I.G	94,14	I.G	94,15
HUDSON VALLEY CREAMERY LLC	Agroalimentaire	US	I.G	94,14	I.G	94,15
IRIS LOGISTIQUE	Agroalimentaire	FR	I.G	94,40	I.G	94,40
JEAN-PIERRE TALLEC L'HERITAGE DU GOUT	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,15
JFD-JUS FRAIS DEVELOPPEMENT	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,14
KÄSEREI ALTENBURGER LAND GMBH & CO. KG	Agroalimentaire	DE	I.G	94,40	I.G	94,40
LA BRESSE	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	51,78
LA FINANCIERE DU HAUT PAYS	Agroalimentaire	FR	I.G	51,78		
LA MAISON DES CHARCUTIERS	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,15
LACTAMAT	Agricole	FR	I.G	100,00	I.G	100,00
LAITERIE CORALIS	Agroalimentaire	FR	I.G	94,40	I.G	94,40
LEGUM'LAND	Agroalimentaire	FR	I.G	93,67	I.G	93,67

Société	Activité	Pays	Méthode conso 31.12.2022	% d'intérêt 31.12.2022		
LETTRA DESIGN SPRL	Agroalimentaire	BE	Fusion dans Capra N.V.		I.G	94,40
MAITRE JACQUES	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,15
MANZANA ORCHARDS LLC	Agroalimentaire	US	I.G	94,14	I.G	94,15
MANZANA PRODUCTS CO INC	Agroalimentaire	US	I.G	94,14	I.G	94,15
MP DISTRIBUTION	Agroalimentaire	FR	Acquisition et TUP dans Sofia BVA			
NANTIAL	Agroalimentaire	FR	I.G	47,07	I.G	47,07
NOV-A RECHERCHE	Agricole	FR	I.G	100,00	I.G	100,00
OUESTMIN	Agricole	FR	I.P	50,00	I.P	50,00
PRIMBIO IBERICA SL	Agroalimentaire	ES	Fusion dans Florette Bio-Iberia SL		I.G	94,15
PRIM'CO HORTICOLA SL	Agroalimentaire	ES	I.G	94,14	I.G	94,15
PRIMEALE FRANCE	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,15
PRIMEURS DU LITTORAL SARL	Agroalimentaire	MA	I.G	94,14	I.G	94,15
QUALITY BEAN MOROCCO SARL	Agroalimentaire	MA	I.G	94,14	I.G	94,15
QUALITY BEAN SENEGAL SUARL	Agroalimentaire	SN	I.G	94,14	I.G	94,15
REILHE MARTIN	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14		
ROTKÄPPCHEN PETER JÜLICH GMBH & CO. KG	Agroalimentaire	DE	I.G	94,40	I.G	94,40
ROTKÄPPCHEN PETER JÜLICH VERWALTUNGS GMBH	Agroalimentaire	DE	I.G	94,40	I.G	94,40
ROUAGES	Agricole	FR	I.G	100,00	I.G	97,95
SALADEXPRESS INC	Agroalimentaire	CA	I.G	48,01	I.G	48,01
SAMA	Agricole	FR	I.G	14,90	I.G	14,90
SCEA BIO ATLANTIC	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,15
SCEA DES CHAMPS	Agroalimentaire	FR	I.G	84,49	I.G	84,49
SCEA VERT FRAIS	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,15
SCI LE CONFLUENT	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	51,78
SCI LE LONGCHAMP	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	51,78
SCI LES HAUTS DU GIFRE	Agroalimentaire	FR	I.G	51,78		
SEATTLE CIDER COMPANY LLC	Agroalimentaire	US	I.G	94,14	I.G	94,15
SEMARA	Agricole	FR	I.G	75,00	I.G	75,00
SIBERT ET FILS	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	51,78
SILAV	Agroalimentaire	FR	I.P	47,20	I.P	47,20
SM3-CLAAS	Agricole	FR	I.G	58,00	I.G	58,00

Société	Activité	Pays	Méthode conso 31.12.2022	% d'intérêt 31.12.2022		
SOCAGRI	Agricole	FR	Acquisition et TUP dans SM3 Claas			
SOCIETE DES TRANSPORTS EURIAL	Agroalimentaire	FR	I.G	94,40	I.G	94,40
SOFIA BVA	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,15
SUNNY DELIGHT DISTRIBUTION	Agroalimentaire	FR	I.G	94,14	I.G	94,15
TOUCHARD	Agricole	FR	I.G	100,00	I.G	100,00
TRACIAL	Agricole	FR	I.G	14,90	I.G	14,90
TRANSAGRIAL	Agricole	FR	I.P	50,00	I.P	50,00
TWO BEERS BREWING COMPANY LLC	Agroalimentaire	US	I.G	94,14	I.G	94,15
V3 PRO	Agricole	FR	I.G	100,00	I.G	100,00
VALCREST	Agroalimentaire	FR	TUP dans Agrial		I.G	100,00
VAN OERS SENEGAL SARL	Agroalimentaire	SN	I.G	94,14	I.G	94,15
VAN OERS UNITED BV	Agroalimentaire	NL	I.G	94,14	I.G	94,15
VEGA MAYOR SL	Agroalimentaire	ES	M.E.E	46,13	M.E.E	46,13
VEGAM	Agricole	FR	I.G	99,99	I.G	99,99
VEGETALES DE CANARIAS SL	Agroalimentaire	ES	M.E.E	46,13	M.E.E	46,13
VEGETALES DE LA MANCHA SL	Agroalimentaire	ES	M.E.E	46,13	M.E.E	46,13
VEGETALES DE NAVARRA SL	Agroalimentaire	ES	M.E.E	46,13	M.E.E	46,13
VEGETALES DEL SUDESTE SL	Agroalimentaire	ES	M.E.E	46,13	M.E.E	46,13
VERN ALIMENTS	Agricole	FR	Fusion dans ASO Nutrition		I.G	100,00

I.G. = Intégration Globale - M.E.E.= Mise En Equivalence - I.P. = Intégration Proportionnelle

VI. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

PricewaterhouseCoopers Audit
34, place Viarme
B.P. 90928
44009 Nantes Cedex 1

GRANT THORNTON
Parc Edonia – Bâtiment G
Rue de Terre Victoria
CS 26822
35760 Saint Grégoire Cedex

Aux Adhérents

AGRIAL Société Coopérative Agricole et Agroalimentaire

4, rue des Roquemonts
14000 CAEN

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Coopérative Agricole et Agroalimentaire Agrial relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Principes comptables

La note 2.2.2 « Écarts d'acquisition » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux écarts d'acquisition, notamment concernant les modalités de comptabilisation, d'amortissement et d'évaluation de la valeur recouvrable de ces actifs.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Nantes et Saint-Grégoire, le 22 février 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Grant Thornton
Membre Français de Grant Thornton International

Olivier Destruel

Kristell Dicharry



4, rue des Roquemonts - CS 35051
14050 CAEN Cedex 4
+33 (0)2 31 45 43 43

www.agrial.com